

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR : MAIRIE DE GAILLARD (74), Hôtel de Ville, B.P. 36 - cours de la République, 74240 GAILLARD

Objet du marché : FOURNITURE TEMPORAIRE DE REPAS SCOLAIRES EN LIAISON FROIDE A LA CANTINE DU CHATELET (MARCHE N°2018-17)

Caractéristiques du marché : les caractéristiques du besoin et du marché sont indiquées dans le dossier de consultation des entreprises.

Procédure de passation du marché : procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Forme du marché « accord-cadre » mono-attributaire et à bon(s) de commande comportant un minimum en quantité indiqué ci-après, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et avec exclusivité totale, passé dans le cadre des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Montants minimum et maximum du marché : minimum : 150 repas/jour – maximum : 300 repas/jour

Cautionnement et garanties exigées : aucun

Modalités essentielles de financement : ressources propres de la commune

Critères d'attribution du marché :

-Valeur technique de l'offre au vu du contenu du mémoire technique (20%)

-Prix (40%)

-Appréciation des échantillons (=produits test) (40 %)

Durée du marché : le marché est d'une durée ferme allant du 03/09/2018 au 16/11/2018, reconductible expressément par période d'une semaine (semaine de 4 jours) dans la limite de 5 semaines de reconduction.

Les jours de consommation des repas sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Variantes, options, prestations supplémentaires éventuelles : le marché ne comporte ni variantes, ni options.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle facultative (P.S.E.).

Modification du dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Composition du dossier de consultation des entreprises :

Le présent règlement de consultation ;

Le cahier des charges et ses annexes

L'imprimé DC1 vierge

Forme juridique du groupement (le cas échéant) :

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur dès lors que cela est nécessaire à la bonne exécution du marché.

Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises :

- par courrier : faire une demande à « Mairie de Gaillard, service commande publique, Hôtel de Ville, cours de la République, B.P. 36, 74240 Gaillard »
 - en main propre ou par coursier auprès du service commande publique (même adresse que ci-dessus, 2^{ème} étage)
 - par courriel : faire une demande à l'adresse mail : commandepublique@gaillard.fr
- Le dossier de consultation des entreprises est remis sans frais.

Contenu du dossier d'offre à remettre par le(s) candidat(s) :

Le dossier offre que le candidat remettra devra comprendre les pièces mentionnées ci-après :

A. Pièces de la candidature :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 ou équivalent)
- Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire (formulaire DC1 ou équivalent)
- Pouvoir du signataire l'habilitant à engager le candidat
- Attestations sociales et fiscales du candidat au 31/12/2017 ou à une date plus récente (pièces facultatives à ce stade de la procédure)
- Extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis) récent, délivré par les services du greffe du tribunal de commerce (pièce facultative à ce stade de la procédure)

B. Pièces de l'offre :

- Cahier des charges, sur lequel le candidat indique son prix par/repas/élève et éventuellement son prix par repas adapté en cas d'allergie/élève.
- Mémoire technique comprenant les éléments suivants :
 - Tout élément relatif aux qualifications du candidat dans le domaine objet du présent marché (certifications, normes, méthode organisationnelle...),
 - Tout élément relatif aux moyens techniques (matériels, équipements, site de production) et humains mis en œuvre pour l'exécution du présent marché
- Produits tests : 2 plateaux-repas

Les pièces composant le dossier d'offre seront rédigées en langue française.

Unité monétaire : l'euro

Négociation : le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats classés premier (sauf si nombre de candidat inférieur à 2) au regard d'un ou plusieurs des critères d'attribution du marché mentionnés ci-dessus.

Recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

38022 GRENOBLE CEDEX

Tél : 04.76.42.90.00

Télécopie : 04.76.42.22.69

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun
38022 GRENOBLE CEDEX
Tél : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.42.22.69
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif de règlement amiable des litiges de Lyon

53 boulevard Vivier Merle
69003 LYON
Tél : 04.72.77.05.20
Télécopie : 04.78.92.83.16
Courriel : laura.leininger@dgifp.finances.gouv.fr

Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent formuler des demandes de renseignements complémentaires.

Celles-ci doivent parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, par demande écrite directement à l'adresse mail suivante : commandepublique@gaillard.fr

Modalités de remise du dossier d'offre et des échantillons :

Les candidats transmettent leur dossier d'offre selon les modalités suivantes :

- Pli, dossier d'offre « papier » : sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour</u> : « Marché public de fourniture de repas scolaires en liaison froide – MARCHE 2018-17 – « NE PAS OUVRIR » »</p>

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document (un dossier « offre » + un dossier « candidature ») et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Gaillard
Service commande publique
BP 36
74240 Gaillard

Le service commande publique est situé au 2^{ème} étage de la Mairie, horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h ; 13h30-17h, tél : 04 50 39 76 30 poste 2013

Date et heure limites de réception dossier d'offre (pli, dossier « papier ») : vendredi 22 juin 2018 à 15 heures 30

- Echantillons (produits tests) : les échantillons sont à remettre, contre récépissé, le jour et dans la tranche horaire indiqués ci-dessous, à la Cantine du Châtelet, situé au Groupe Scolaire du Châtelet, 7 rue du Châtelet 74240 GAILLARD (contacter si nécessaire Monsieur LELAY Jean-Pierre au 06 74 78 97 02 avant livraison).

Jour et horaire de livraison des échantillons (produits tests) : vendredi 22 juin 2018, entre 8 h et 15h (pour une dégustation le 25 juin 2018).